



Saint-Nazaire, le 4 décembre 2017.

Yvonnick DRENO  
Coordinateur FO AIRBUS  
Société AIRBUS Opérations  
Zone de Cadréan  
44550 Montoir de Bretagne

A

Monsieur Philippe PEZET  
Directeur des relations sociales Airbus  
B80W14  
2, rond-point Emile DEWOITINE  
31703 BLAGNAC CEDEX

Copie : Jean-Baptiste ERTLE

Monsieur le Directeur des Relations sociales,

Ces dernières semaines, je vous ai fait part au nom du syndicat FO, de problèmes d'applications rencontrés dans plusieurs entités du Groupe concernant le Compte Epargne Temps fin de carrière.

Notre organisation syndicale s'est exprimée publiquement par tract afin d'évoquer ce sujet pour lequel nous souhaitons une position claire de votre part.

En effet, ces dernières années différents accords à savoir, l'accord CET du 17 octobre 2005, l'avenant à l'accord CET du 25 novembre 2016, l'accord intergénérationnel du 23 septembre 2016 et l'accord DCAA du 26 février 2014 traitent du CET fin de carrière et de ses modalités d'application. Pour les salariés concernés, le CET fin de carrière revêt une grande importance particulière car il est alimenté depuis plusieurs années par les intéressés dans l'objectif d'anticiper leur cessation d'activité (retraite).

Nous avons constaté, notamment depuis quelques mois, des interprétations différentes de nos accords selon les sites et de ce fait, les salariés ne s'y retrouvent plus. **Nous vous demandons donc officiellement de réunir avant la fin de l'année les organisations syndicales signataires de ces accords afin de clarifier les modalités d'application du CET fin de carrière au regard des textes et de l'esprit de nos accords.**

Recevez monsieur le Directeur des Ressources Humaines, nos salutations distinguées.

Le coordinateur FO AIRBUS

Yvonnick DRENO



[www.fo-airbus.fr](http://www.fo-airbus.fr)



FO Airbus Groupe

